



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 06 Février 2023

Compte-rendu affiché le : 14 Février 2022

Date de convocation du conseil municipal : 02 Février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; M. Gilles GROS ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Éric PEROLAT ; M. Samuel OLIVIER*

Membres absents ayant donné pouvoir : *Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Karen MARCON)*

Membre absent : *M. Romain DESRICHARD*

oooooooooooooooooooooooooooo

Avant le début de la séance, le Docteur Eric PEROLAT fait une intervention pour informer les élus des inquiétudes des médecins concernant l'évolution de leur profession et les changements introduits par la proposition de loi RIST-BERGE.

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 19 décembre 2022.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I – Cession de voirie – le Clos des 2 terres
- II – Création d'un service civique
- III – Demande de subvention - DETR 2023
- IV – Demande de subvention – Fonds vert
- V- CCC- Mise à disposition de matériel
- VI – Opération 8000 arbres 2023 – cession
- VII – Subvention spectacle école
- VIII – Motion de soutien – la bouvine
- IX – Questions diverses :

POINT N°1

2023-01: Cession de voirie – le Clos des 2 terres

La commune a conventionné avec le lotisseur pour procéder à une rétrocession directe des voiries et équipements. La convention prévoit le transfert au domaine public :

- Du trottoir en bordure du chemin de Sainte Brigitte
- Du bassin de rétention.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les documents relatifs à la cession de ces équipements.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la cession.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2023-02: Cession de voirie – le Clos des 2 terres

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la construction du lotissement le clos des 2 terres, un accord a été formalisé pour que la commune acquière la parcelle cadastrée section E n° 871 à toute fin d'y implanter des bornes de collecte de tri sélectif. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'entamer les démarches devant notaire pour entériner la cession.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la cession.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2023-03: Création d'un service civique

Mme Louisiane DELMAS propose de faire une demande d'agrément pour pouvoir créer une mission de service civique à la bibliothèque. Son rôle serait de compléter les actions menées par l'agent en poste, Vincent SALAVIN. Il pourrait s'agir d'ateliers lectures pour les enfants, d'assurer la promotion du réseau des bibliothèques du clermontais... Le but est de relancer l'intérêt des Lodéziens pour la bibliothèque. Les règles relatives à un service civique sont explicitées aux élus. Il s'agit d'une mission de 12 mois et de 24h par semaine. Le coût est, en partie, pris en charge par l'Etat. Le reste à charge pour la collectivité est de 107,58 euros par mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la création d'un service civique et la demande d'agrément.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2023-04: Demande de subvention - DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il est envisagé de créer une maison médicale à l'emplacement du boulodrome, dans le lotissement le Burguet. S'agissant d'un projet éligible à la DETR, il est possible de demander une subvention pour la réalisation des études préalables. Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant estimé HT : 4 200€

Montant estimé TTC : 5 040€

ETAT – DETR 2023 : 3 360 € soit 80% du montant HT des études

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2023-05: Demande de subvention – Fonds vert

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la mise en place d'un nouveau dispositif de subventionnement mis en place par l'Etat pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition énergétique : le Fonds Vert. La commune à un projet de rénovation des écoles éligible à ce dispositif. Pour 2023, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention.

Les détails du projet sont exposés aux élus à l'aide de la notice descriptive du projet.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant estimé HT : 172 645 €

Montant estimé TTC : 207 174 €

La répartition des subventions publiques serait la suivante :

- REGION OCCITANIE : 51 793.5 € soit 30% du montant HT des travaux
- ETAT – Fonds Vert : 86 322.5 € soit 50% du montant HT des travaux.
- Autofinancement : 34 529 € soit 20% du montant HT des travaux.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2023-06: CCC- Mise à disposition de matériel

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté des Communes a élaboré une convention de mise à disposition de son matériel. Les conditions de mise à disposition sont présentées aux élus au travers de la convention. Il s'agit de louer du matériel avec chauffeur à la journée ou à l'heure. Il n'y a aucun autre frais. Les tarifs sont

moins élevés que ceux du marché. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2023-07: Opération 8000 arbres cession

L'opération 8000 arbres a été reconduite en 2023. Les arbres seront livrés en fin d'année. Il a été prévu d'en installer sur la zone du projet de Salle des Fêtes. Il est question d'autoriser la cession des arbres à la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la cession des arbres

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

2023-08: Subvention spectacle école

Contrairement à ce qui avait été prévu budgétairement, le spectacle de fin d'année des écoles a été financé par la coopérative scolaire. Nous lui attribuons généralement une subvention à cet effet qui n'a pas été versée en 2022. Il est donc question de voter la subvention à hauteur de ce qui a été payé par la coopérative scolaire : 750 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 750 € à la coopérative scolaire en 2023.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°8

2023-09: Motion de soutien- la bouvine

A l'occasion de la manifestation du 11 février 2023 pour soutenir la bouvine, l'AMF propose aux communes qui le souhaitent de voter, en Conseil Municipal, une motion de soutien à la bouvine.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de motion.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°9

Questions diverses :

Projet de Salle des fêtes : déplacement du projet de salle pour rapprocher les équipements sportifs entre eux. (projet padel , pumtrack, stade)

Retour visite de chantier – taille des colonnes de l'Eglise : Des photos sont présentées aux élus

Zone de loisir : Refus du projet de parc pour enfant. Un devis sera demandé pour un pumptrack.

Fermeture de la séance à 21h40